

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 DECEMBRE 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, BERNARDIN Ludovic, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : Mmes FALKENAU Carole (procuration à Mme Isabelle MEGE), Raquel FERREIRA (procuration à Mme Isabelle THAUVIN), EL MANDILI Amel

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote des budgets primitifs principal et d'assainissement 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente :

N° 138/2022

Objet :
 Autorisation
 d'engagement des
 dépenses
 d'investissement
 Budgets principal
 et assainissement
 2023

| Chapitre | Libellé | Crédits ouverts en 2022 (€) | Crédits ouverts en 2023 (€) |
|------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| BUDGET COMMUNAL | | | |
| 2111 | Divers terrains | 20 000 | 5 000 |
| 202 | Révision PLU | 5 000 | 1 250 |
| 2031 | PAB Mairie et écoles | 3 000 | 750 |
| 2313 | Ecole maternelle | 148 800 | 37 200 |
| 2313 | Maison de santé | 1 349 800 | 337 450 |
| 2313 | ADAP camping, église de Comps | 20 000 | 5 000 |
| 2313 | Camping | 30 000 | 7 500 |
| 2313 | Stade | 7 000 | 1 750 |
| 2313 | Nouvelle Mairie | 760 000 | 190 000 |
| 2313 | Gendarmerie | 450 000 | 112 500 |
| 21318 | Foyer rural | 4 000 | 1 000 |
| 2158 | Panneaux photovoltaïques | 19 000 | 4 750 |
| 204 | Voirie communautaire | 48 000 | 12 000 |
| 2315 | Divers bancs, barrières | 9 245 | 2 310 |
| 2041582 | SIEG | 31 000 | 7 750 |
| 2151 | Réseau de voirie | 34 000 | 8 500 |
| 2158 | Matériels laveuse... | 4 800 | 1 200 |
| 2183 | Postes informatiques | 7 730 | 1 932 |
| 2184 | Mobilier, tables | 4 560 | 1 140 |
| 2313 | Local chasse | 17 000 | 4 250 |
| 2315 | Poteaux incendie | 6 000 | 1 500 |
| ASSAINISSEMENT | | | |
| 2031 | Frais d'études | 45 000 | 11 250 |
| 2313 | Constructions | 40 000 | 10 000 |
| 2315 | Réseaux | 220 345 | 55 086 |

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr

AR Prefecture

063-216300046-20221220-138_2022-DE
Reçu le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 21 décembre 2022

Le Maire,

Didier MANUEY





AR Prefecture

063-216300046-20221220-139_2022-DE
Reçu le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, BERNARDIN Ludovic, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédéric, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : Mmes FALKENAU Carole (procuration à Mme Isabelle MEGE), Raquel FERREIRA (procuration à Mme Isabelle THAUVIN), EL MANDILI Amel

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 21 décembre 2021 approuvant le contrat de prestation pour l'assainissement collectif du Syndicat Sioule et Morge pour 2022.

Le Syndicat de Sioule et Morge a fait une nouvelle proposition pour le renouvellement du contrat de prestations pour l'assainissement collectif, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une rémunération de 51 256.30 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de prestations pour l'assainissement collectif à intervenir avec le Syndicat Sioule et Morge à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, avec possibilité de la reconduire 3 fois un (1) an, par reconduction expresse de la part de la Commune, signifiée à l'autre partie au moins un (1) mois avant la fin de la période en cours,
- d'approuver la rémunération du Syndicat Sioule et Morge de 51 256.30 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer la convention,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 21 décembre 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20221220-140_2022-DE
Reçu le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, BERNARDIN Ludovic, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : Mmes FALKENAU Carole (procuration à Mme Isabelle MEGE), Raquel FERREIRA (procuration à Mme Isabelle THAUVIN), EL MANDILI Amel

N° 140/2022

Objet :

Création
de poste aux
Services
administratifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer :

- un emploi d'Adjoint administratif territorial, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, pour l'accueil à l'Agence Postale Communale et au Secrétariat de Mairie, à la place de l'emploi à 24 heures hebdomadaires créé le 30 novembre 2021.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial permanent à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2023 et la suppression d'un emploi à 24 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'emploi d'Adjoint administratif territorial permanent à temps complet, pour l'accueil à l'Agence Postale Communale et au secrétariat de Mairie, soit 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- la suppression d'emploi d'Adjoint administratif territorial permanent à temps non complet de 24 heures hebdomadaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 21 décembre 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20221220-141_2022-DE

Reçu le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, BERNARDIN Ludovic, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : Mmes FALKENAU Carole (procuration à Mme Isabelle MEGE), Raquel FERREIRA (procuration à Mme Isabelle THAUVIN), EL MANDILI Amel

N° 141/2022

Objet :

Loyer des appartements communaux pour 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2023 le loyer des deux logements communaux, à l'école primaire :

- Mme LONGCHAMBON Maryvonne (Ecole primaire),
- Logement vacant (Ecole primaire).

Il rappelle ensuite :

- que le loyer mensuel de ces deux appartements est de 276.50 € sans les charges,
- qu'il est révisable en fonction des augmentations des tarifs H.L.M. pratiqués dans la Commune des Ancizes-Comps, soit 3.60 % d'augmentation pour l'OPHIS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'augmenter le loyer mensuel des logements précités de 3.60 %, soit 9.95 €, arrondi à 286 €, soit un loyer de 286 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 21 décembre 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr